

PARIS SPORT VACANCES

Conditions générales d'utilisation du service Paris Sport Vacances

1) Définition et objet du service

Le service de formulaire en ligne (ci-après dénommé le service) est un télé service mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administrative des usagers. Ce service permet aux usagers de s'inscrire auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports au dispositif Paris Sport Vacances et cela dans la limite des places disponibles.

En faisant usage du service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissances et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Le dispositif Paris Sport Vacances propose des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des enfants âgés de 7 à 17 ans. Ces stages se déroulent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) selon les deux formats suivants :

- Stage journée – de 9h à 17h (repas compris) – payant selon le Quotient Familial
- Stage demi-journée – de 9h à 12h et/ou de 14h à 17h – gratuit

Chaque stage propose une (ou deux) discipline, à une tranche d'âge précise, sur un centre sportif de la Ville de Paris pour un nombre d'enfants défini, pendant une semaine. Les jeunes sportifs peuvent ainsi découvrir la discipline de leur choix et progresser au contact d'éducateurs sportifs diplômés.

2) Accès au Service

L'accès au Service est réservé aux personnes physiques domiciliées à Paris et détentrice de l'autorité parentale. Lorsque l'utilisateur du service remplit une déclaration pour le compte d'un tiers, il lui appartient de s'assurer que cette personne l'a expressément autorisé à fournir l'ensemble des informations demandées. Les enfants concernés doivent être âgés au minimum de sept ans et au maximum de de 17 ans le premier jour du stage.

3) Les étapes pour inscrire votre enfant

après avoir préalablement créé un compte « mon Paris » sur paris.fr :

- A) Je me connecte au compte parisien.
- B) Je remplis la demande d'inscription en ligne :
 - 1ère étape : sélectionnez la semaine souhaitée, la discipline sportive puis le stage souhaité.
 - 2ème étape : indiquez si vous souhaitez faire un second choix. Si oui faire comme pour la 1ère étape.
 - 3ème étape : remplissez le formulaire d'information sur l'enfant.
 - 4ème étape (uniquement si vous avez sélectionné un stage «Journée» payant) : indiquez et téléchargez votre quotient familial (notification de tarif périscolaire délivrée par la caisse des écoles ou le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales calculé à partir de septembre 2019). Pour le quotient 10, il faudra télécharger un document vierge pour continuer votre inscription.
 - 5ème étape : remplissez le formulaire d'information de contact et cochez les autorisations nécessaires.
 - 6ème étape : confirmez le récapitulatif de l'inscription.
 - 7ème étape : vous allez recevoir une confirmation de votre inscription par courriel (vérifiez vos spams).
 - 8ème étape (uniquement si vous avez sélectionné un stage «Journée» payant) : après acceptation de votre dossier, le Bureau de Paris Sport Vacances vous enverra une confirmation par courriel accompagnée de la facture à télécharger et à imprimer en trois exemplaires à joindre à votre paiement. À compter de la date de réception de la facture à régler, le règlement doit être effectué dans les trois jours pour tout mode de paiement à l'adresse ci-dessous. Passé ce délai, toute inscription sera annulée. Paiement par envoi de chèque à l'ordre de: REG. ETS SPORT ET BALNEAIRE. Tout chèque mal libellé sera refusé. Pour tout paiement sur place (chèque, carte bancaire ou numéraires) à l'adresse: Direction de la Jeunesse et des Sports - Régie des Établissements sportifs et balnéaires 25 boulevard Bourdon (rez-de-chaussée)- 75004 – PARIS. Ouvert du lundi au jeudi 9h à 11h45 et de 14h à 15h45
 - 9ème étape : le bureau Paris Sport Vacances vous enverra une convocation par courriel au plus tard le jeudi précédant le début du stage.

L'utilisation d'un formulaire permet l'inscription à deux stages par enfant. Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants, utilisez un seul formulaire différent par enfant à inscrire.

4) Modifications et évolutions du Service

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent être également amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportés au Service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif nécessaire ; Il appartient à l'utilisateur de s'informer des conditions générales d'utilisation du Service, dont la seule version accessible en ligne est réputée en vigueur.

5) Modalités d'utilisation du Service

Il est convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (cable, adsl, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. En effet, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage en général et le fait de se connecter au site du Service ne lui occasionne aucun frais supplémentaire. L'utilisation du Service requiert une connexion et un navigateur internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies de session et le chargement des images ou du son. Afin de garantir un bon fonctionnement du Service, il est conseillé d'utiliser un navigateur récent.

L'utilisation du Service implique l'acceptation des caractéristiques du réseau internet, notamment en cas qui concerne les performances techniques, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion réseau. La Ville de Paris ne pourra être tenue pour responsables notamment du dysfonctionnement pouvant affecter le réseau internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le service fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisations.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le Service serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable où pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Paris ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockés, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

6) Engagements et responsabilités

L'utilisateur du service s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes. Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par l'utilisateur, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

7) Politique d'utilisation des cookies

Consulter la politique d'utilisation des cookies de la Ville de Paris.

Pour toute inscription, vous devrez avoir lu et approuvé le règlement ci-dessous.

REGLEMENT PARIS SPORT VACANCES

Vous souhaitez inscrire votre enfant aux stages sportifs organisés par la Mairie de Paris. Nous tenons à vous informer de quelques points essentiels valables pour l'ensemble des disciplines choisies.

Article 1 : L'enfant doit s'engager à suivre le stage de 5 jours avec assiduité, et respecter la discipline (horaire d'arrivée, respect des animateurs, respect des autres enfants, des règles de sécurité et de la vie interne du groupe). Tout manquement sera sanctionné d'une exclusion ferme et définitive des stages Paris Sport Vacances.

Article 2 : L'enfant devra venir avec une tenue de sport en adéquation avec l'activité proposée.

Article 3 : Toute inscription à un stage payant est définitive. En cas de désistement, le remboursement ne pourra intervenir qu'après production, au moins 8 jours avant le début du stage, d'un certificat médical, pour tout motif de santé, ou d'un justificatif pour tout autre motif particulièrement grave. Il sera demandé aussi l'original de la facture de l'inscription et un Relevé d'Identité Bancaire pour tout remboursement. Toute annulation d'un stage doit être faite par écrit (mail ou courrier). Après ce délai, aucun stage ne pourra être remboursé ni reporté.

Article 4 : En cas d'intempérie ou d'indisponibilité de l'équipement sportif, la Mairie de Paris se réserve le droit d'orienter les enfants vers un autre Centre Sportif.

Article 5 : En cas de déficit d'inscriptions, la Mairie de Paris se réserve le droit d'annuler le stage.

Article 6 : En cas de cas médical à signaler à l'équipe encadrante, vous devez avertir l'éducateur sportif référent sur place le 1er jour du stage. Si toutefois vous souhaitez apporter d'autres éléments sur le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de votre enfant, merci de nous contacter par email à parissportvacances@paris.fr ou au 01 42 76 30 00.

Article 7 : Le strict respect des tranches d'âge indiquées sur le programme est impératif. En cas de non-respect des âges indiqués, l'accès au stage pourra se voir refuser. Les âges indiqués correspondent à des âges révolus.